



2013

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

- *Territoire, une collectivité proche des usagers*
- *Personnel, 299 agents dédiés à la compétence déchets*
- *Environnement, de bonnes pratiques pour chaque public*
- *Collecte, des moyens adaptés au contexte*
- *Traitement, quel devenir pour vos déchets ?*
- *Finances, quel coût pour le service ?*

Présentation du territoire



- Pôle de proximité Elbeuf 
- Pôle de proximité Duclair 
- Pôle de proximité Le Trait 

Au 1^{er} janvier 2013, le territoire de la CREA compte 70 communes et 495 713 habitants (population légale INSEE).

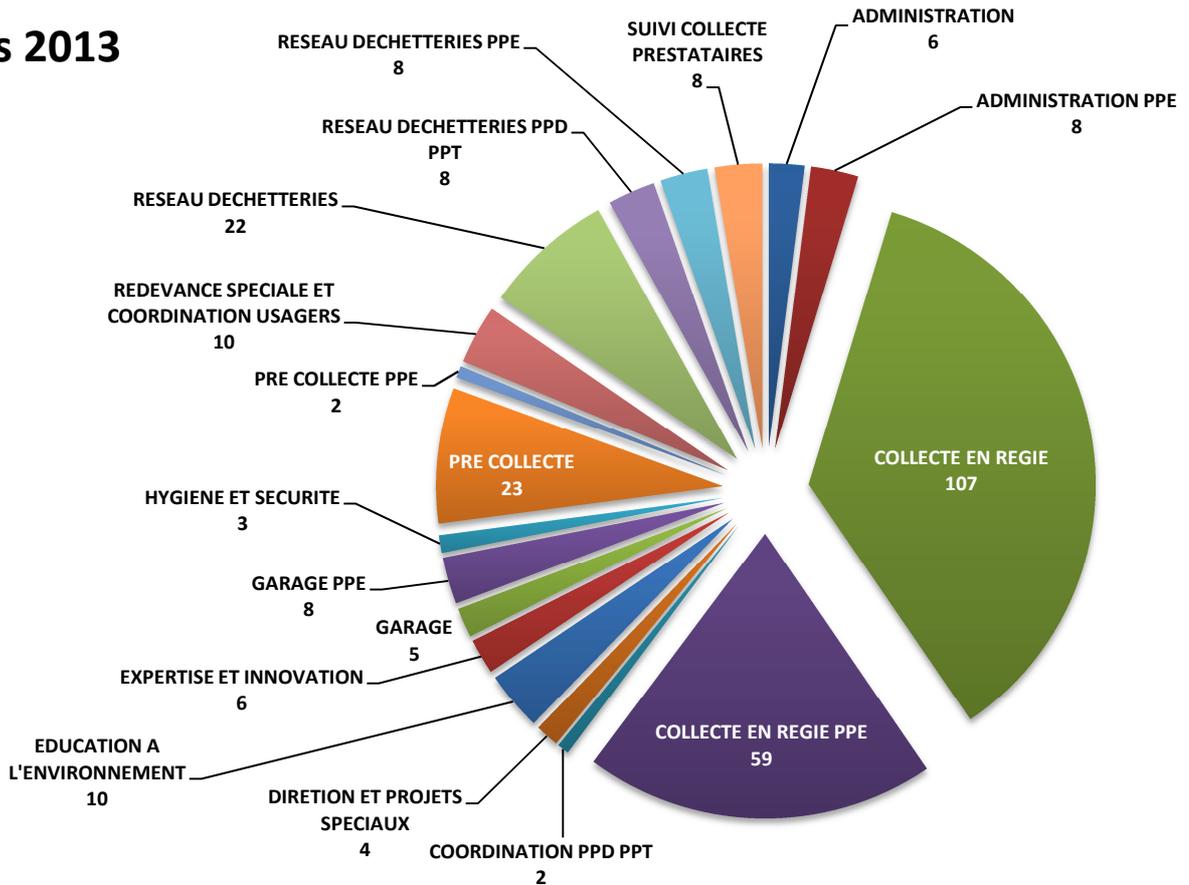
Focus

La CREA développe sur son territoire un programme ambitieux d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées. Les enjeux de ce projet sont à la fois environnementaux, sociaux et économiques. Ce matériel permet d'apporter une réponse adaptée à la structure de l'habitat, qu'il soit collectif ou urbain dense.



Personnel

Effectifs 2013



Hygiène et sécurité

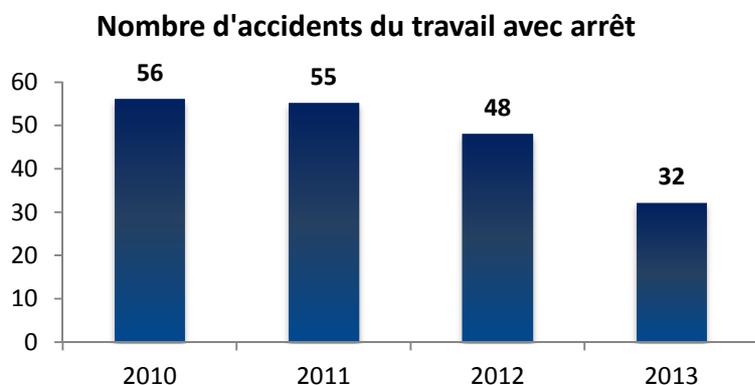
La collecte des déchets est l'une des activités professionnelles les plus accidentogènes en France. Des moyens humains sont dédiés depuis plusieurs années à la CREA pour la sécurité et la prévention dont les missions sont de conseiller, alerter et analyser les situations présentant des risques. Sur l'activité déchets, une cellule Hygiène et Sécurité, composée de 3 personnes, se consacre aux questions de prévention des risques. Elle est en relation avec le responsable Qualité-Sécurité-Environnement du PPE pour travailler conjointement sur les sujets concernant la sécurité. Parmi les membres de la cellule, 1 technicien a pour mission de coordonner la réduction des points sensibles de collecte, une des priorités de la collecte des déchets.

La CREA poursuit également la généralisation de la collecte en bacs afin de réduire le port de charge par les agents et de mécaniser l'activité.



La mise en place des CSE/CE permet d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte dans la mesure où il n'y a plus de manutention manuelle ni de contact avec les déchets. Cependant cette collecte, qui est plus technique, nécessite que les agents soient bien formés afin de réduire les risques. C'est pourquoi après avoir passé le CACES correspondant, les chauffeurs débutants travaillent pendant plusieurs semaines en doublon avec un chauffeur expérimenté. Ce tutorat permet d'éviter les risques liés à cette collecte.

L'activité déchets connaît une baisse en matière d'accidents de service avec arrêt, qui passe de 48 en 2012 à 32 en 2013. Le nombre de jours d'arrêt est resté stable, du fait de durées d'arrêts plus longues qu'en 2012 et, pour plus de la moitié des cas, de poursuite d'accidents, qui trouvent leur origine dans des années antérieures ou des rechutes.



Les principales actions qui ont été réalisées sur 2013 :

- sensibilisation : accueil des nouveaux arrivants, 1/4H sécurité, vidéo prévention (les équipes sont filmées en cours de travail et une restitution permet aux agents de mieux distinguer les bonnes et mauvaises pratiques),
- études ergonomiques sur différents postes de travail suivies d'un plan d'action,
- travail de résorption des points sensibles de collecte (marches arrières, manœuvres dangereuses, voies étroites...) du territoire,
- audit de suivi pour la certification **OHSAS 18001** sur l'ensemble du territoire.



Perspectives 2014

- Le traitement des **points sensibles de collecte** reste l'une des priorités en 2014 et il est prévu de traiter 22 communes du territoire sur l'année pour résoudre les situations, identifiées lors des enquêtes, pouvant présenter des risques potentiels pour les agents de collecte ou les usagers. Ces actions s'inscrivent dans le processus d'intégration des recommandations du guide des bonnes pratiques R437, de la CARSAT.

- Au-delà des actions de sensibilisation quotidiennes, un projet d'échauffement au travail, déjà pratiqué dans les métiers du bâtiment, va être expérimenté auprès de plusieurs équipes de collecte durant quelques mois. Ce projet a pour objectif de réduire les troubles musculo-squelettiques et l'absentéisme de façon générale.



Environnement

La réduction des déchets

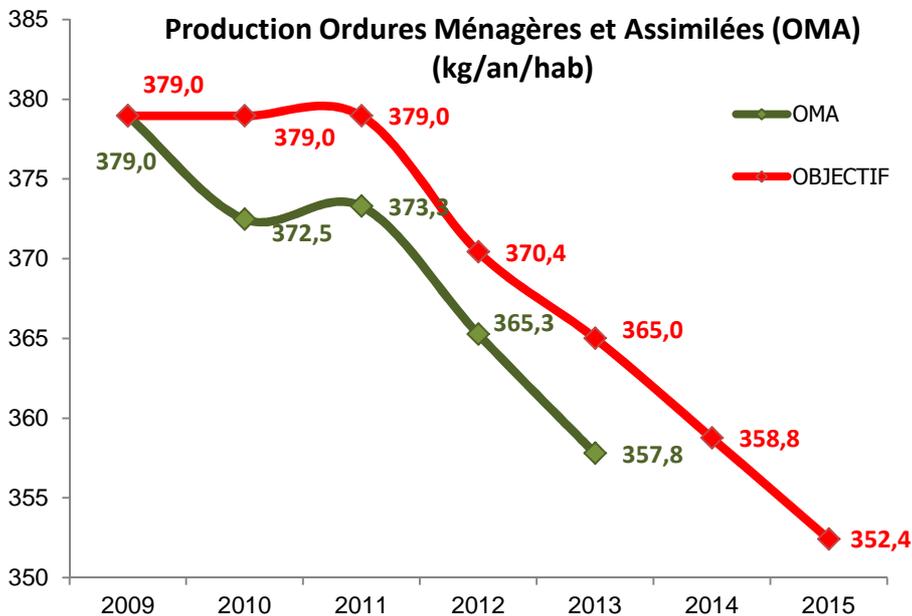
En 2013, la CREA poursuit son programme d'actions inscrit dans le Plan Local d'Education à l'Environnement approuvé en décembre 2012.

L'objectif:

- faire prendre conscience à chacun de la nécessité du changement tant au niveau individuel que collectif,
- favoriser l'apprentissage des bonnes pratiques (tri, réduction, réemploi),
- valoriser l'usage et les bonnes pratiques (actions des relais, réduction..),

Il répond à l'objectif du Programme de Réduction des Déchets engagé en 2009 avec l'ADEME.

La tendance à la baisse de la production des ordures ménagères et assimilés s'est accentuée en 2013. L'atteinte des 7% de réduction d'ici 2015, fixée par le Grenelle, paraît donc réalisable. Cependant, il faut continuer à sensibiliser et à éduquer, car la crise économique et les efforts des acteurs économiques contribuent indéniablement à ces résultats.



De nouvelles actions

Promotion du réemploi

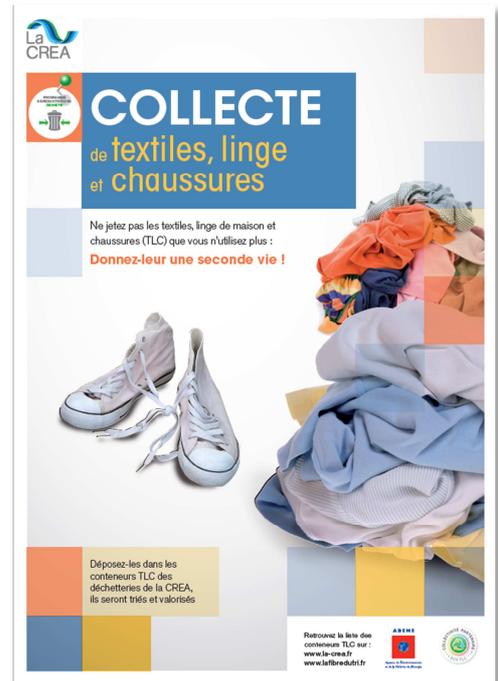
Des conteneurs textiles ont été déployés sur l'ensemble du territoire. 91 colonnes sont maintenant installées sur 49 communes et dans les 16 déchetteries de la CREA. L'objectif de la CREA est d'atteindre 250 colonnes, mais cela nécessite une recherche de lieux adaptés à leur implantation, avec l'aide des services communaux.

363 T de vêtements, linge de maison et maroquinerie ont été collectés. Après avoir été collectés et triés par l'entreprise d'insertion sociale Solidarité Textiles, environ 80% des textiles seront réutilisés et 20% serviront à faire des chiffons ou de la fibre pour le rembourrage, des plaques d'isolant ou de la matière première pour flocage.

Une étude sur la faisabilité d'un réseau de recycleries a débuté en mars 2013 et doit se poursuivre en 2014.

Dans le cadre de la semaine du développement durable, une opération « Journée réemploi » a été organisée par la CREA dans les déchetteries de Caudebec Les Elbeuf et Saint Etienne du Rouvray. Ce fut l'occasion pour 7 associations partenaires de cette initiative de sensibiliser les usagers au réemploi et à la réutilisation des objets au lieu de les jeter.

900 Kg d'objets (meubles, vélos, vaisselle..) ont ainsi été récupérés.



Mise en œuvre du module pédagogique sur la réduction des déchets, destiné aux scolaires. Il est composé de 3 actions : une animation en classe par le biais du module « ma poubelle au régime », une visite en déchetterie et une visite d'ateliers de réemploi.

9 animations en classe (soit 217 enfants) et 7 visites de déchetteries (soit 166 enfants) ont été réalisées. Les visites d'ateliers du réemploi n'ont pas encore été mises en place mais seront développées en 2014.

Accompagnement des différents publics à la réduction et au tri des déchets

Actions menées auprès des professionnels

Dans le cadre du Programme de Réduction des Déchets, la CREA encourage les commerçants, les artisans et les entreprises à réduire leurs déchets. En 2013, une plaquette dédiée aux professionnels a été réalisée et diffusée auprès de 450 entreprises, 832 artisans et 43 commerçants.

L'action en direction des commerçants s'est poursuivie par la signature de 22 nouvelles chartes. 27 commerçants ont également renouvelé pour un an leur engagement.



Actions menées auprès des clubs sportifs

La CREA a signé avec 4 clubs sportifs une charte du sport éco-responsable qui engage les clubs à réduire leur production de déchets. Cette signature entre dans le cadre d'une phase d'expérimentation d'un programme d'actions pédagogique destiné aux jeunes licenciés qui va durer jusqu'en juin 2014. Deux guides ont été remis aux jeunes licenciés et aux éducateurs sportifs. 1900 gourdes ont été distribuées. Des formations au tri pour les éducateurs ont également été effectuées. Des aménagements favorisant le tri ont été mis en œuvre avec les communes et gestionnaires des équipements sportifs concernés.

Si les résultats sont concluants, ces actions seront reconduites et élargies sur le territoire.



Promotion des pratiques du jardinage durable auprès des différents publics

Un appel à projets a été lancé pour accompagner les jardins pédagogiques dans 6 écoles (4 classes de maternelles, 12 classes de cycle 2 et 2 classes de cycle 3). 29 écoles ont répondu. Les écoles non retenues (au nombre de 23) ont bénéficié d'animations sur le thème de l'eau et du compostage.



Communication, Information et Sensibilisation

La communication, l'information et la sensibilisation sont des leviers indispensables pour accompagner les changements d'organisation, donner aux usagers les moyens d'agir et de garantir la qualité du service collecte.

Les outils de communication

La CREA met à disposition des usagers une ligne téléphonique gratuite ouverte 24h/24h. Lors de l'année 2013, **39 446 appels** concernant la compétence déchets ont été traités.

allo communauté 0 800 021 021
LE NUMERO VERDE DE LA CREA 0800 021 021

Des supports de communication (flyers, plaquettes, articles sur site internet, articles sur le Crea mag, presse, affiches) ont été diffusés aux usagers pour accompagner les changements d'organisation, sensibiliser à la réduction des déchets et contribuer à améliorer les collectes sur le territoire.

Deux évènements, Graines de Jardin, et la journée de la réduction des déchets axés sur le réemploi ont été réalisés.

La CREA **Elbeuf SUR SEINE**

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Comment se débarrasser de ses déchets spécifiques ou encombrants ?

À l'heure du «grand ménage» ou des travaux, voici les consignes pour vous débarrasser facilement et proprement de ce qui vous encombre.

Rappel de vos obligations en tant que producteur de déchets
Article R632-1 du code pénal modifié :
Tout dépôt sauvage d'ordures sur la voie publique est passible d'une contravention de seconde classe pouvant atteindre 150€.

Les sanitaires
La ferraille
Les portes et fenêtres

- En déchetterie*
- Collecte des encombrants sur rendez-vous (service gratuit, composer le 0800 021 021)

Les meubles
(canapé, literie, table, chaise, commode, armoire, buffet...)

- En faire don (à une connaissance ou une association)
- En déchetterie*
- Collecte des encombrants sur rendez-vous (service gratuit, composer le 0800 021 021)

Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
(électroménager, télévision, hi-fi, ordinateur...)

- Au magasin distributeur (principe du 1 pour 1)
- En faire don (à une connaissance ou une association, par exemple : Emmaüs, Envie...)
- En déchetterie*

La communication de proximité : Les actions phares

Accompagnement du déploiement de colonnes enterrées sur le territoire.

17 opérations d'implantation de colonnes enterrées en habitat collectif ont été accompagnées par les éco-ambassadeurs de la CREA lors de la mise en place (diffusion de l'information écrite et/ou orale) et de leur suivi.

41 actions en porte à porte ou pied d'immeubles ont été réalisées soit 866 foyers sensibilisés.



En effet, la mise en place de ce nouveau dispositif est l'occasion de renforcer la communication auprès des habitants sur les bons gestes de tri.

30 gardiens ont été sensibilisés.

125 points implantés ont été contrôlés sur 3 suivis successifs effectués par les éco-ambassadeurs de la CREA et du SMEDAR.

Les habitants sont le plus souvent satisfaits du système. Les difficultés rencontrées sont majoritairement attribuées par les habitants à des problèmes de comportement individuel. Le tri est de meilleure qualité et la quantité est plus importante. Reste un problème lié aux dépôts d'ordures au pied des colonnes qui représentent entre 7% et 10% des suivis.

CREA Collecte

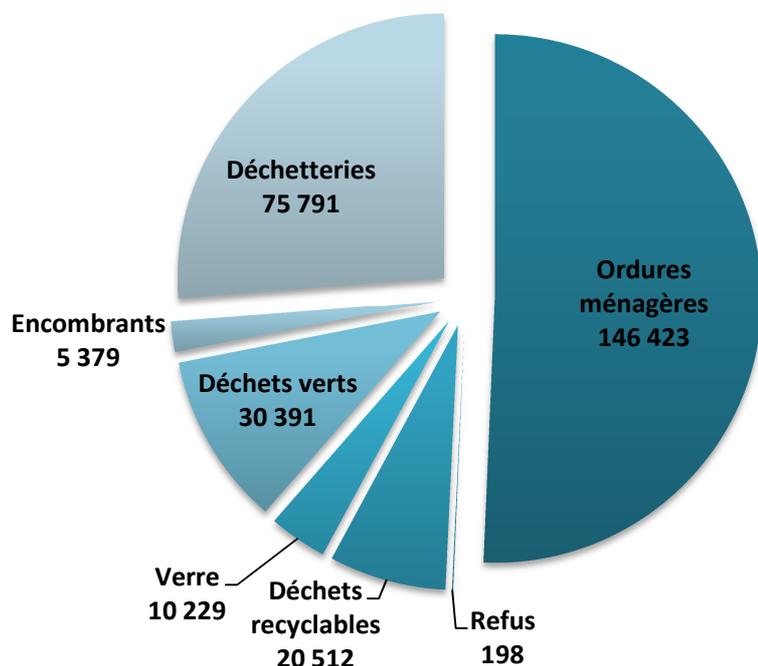
Une enquête de satisfaction a été réalisée en avril par les services de la CREA auprès de 300 foyers concernés par la mise en place de point de regroupement et des colonnes enterrées et semi-enterrées sur le centre-ville rive droite et rive gauche.

De septembre à décembre, une campagne de sensibilisation a été menée auprès de 8000 foyers du centre-ville de Rouen pour rappeler les règles d'utilisation du nouveau matériel et inciter les usagers aux bonnes pratiques dans la gestion de leurs déchets.

Amélioration de la qualité des collectes : une priorité l'habitat collectif

908 foyers ont été rencontrés par les éco-ambassadeurs majoritairement dans l'habitat collectif et 1771 documents d'information ont été distribués dans les boîtes aux lettres afin de renforcer les messages de prévention et inscrire les bonnes pratiques de tri des déchets.

Répartition des tonnages 2013



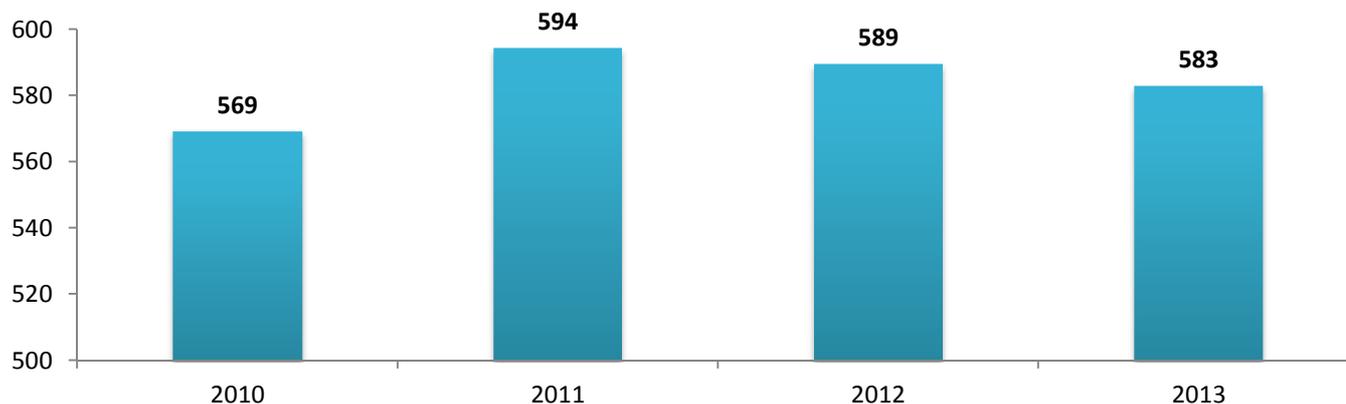
En 2013 les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, en apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, ont diminué de **1,2%**.

Cette tendance, conforme à celle de l'année 2012, est à la fois conjoncturelle et témoigne également d'une prise de conscience de tous quant à la nécessité de réduire notre production de déchets.

L'objectif étant à la fois de réduire le volume global, mais également d'augmenter la proportion de la collecte sélective pour une meilleure valorisation. La part sélective des OMA a augmenté de **0,1%** entre 2012 et 2013.

Quantités produites par habitant tous déchets confondus

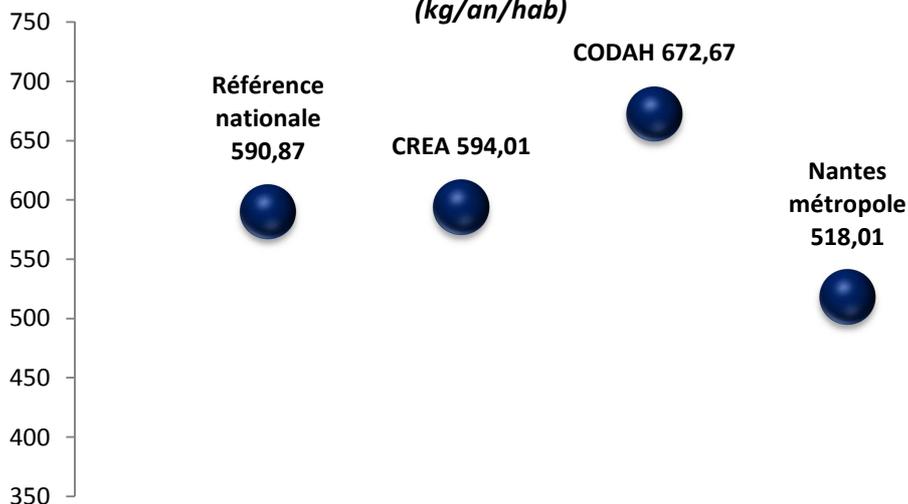
(KG/an/hab.)



Tonnages collectés	Ordures ménagères	Refus	Déchets recyclables	Verre	Déchets végétaux	Encombrants	Déchetteries
2012	149 759	167	20 858	10 310	30 082	5 477	75 518
2013	146 423	198	20 512	10 229	30 391	5 379	75 791
Evolution	-2,2%	19,1%	-1,7%	-0,8%	1,0%	-1,8%	0,4%

Production Déchets Ménagers et Assimilés

(kg/an/hab)

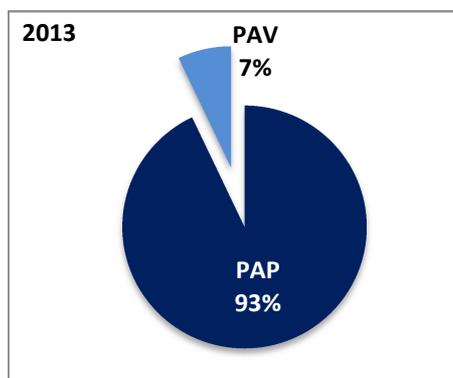
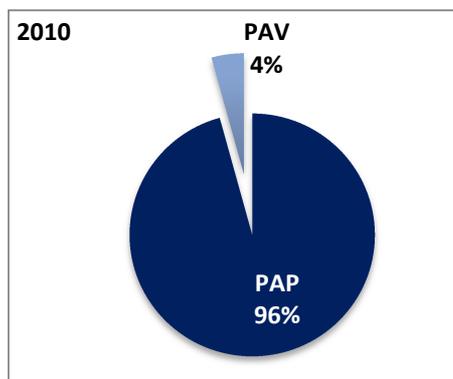
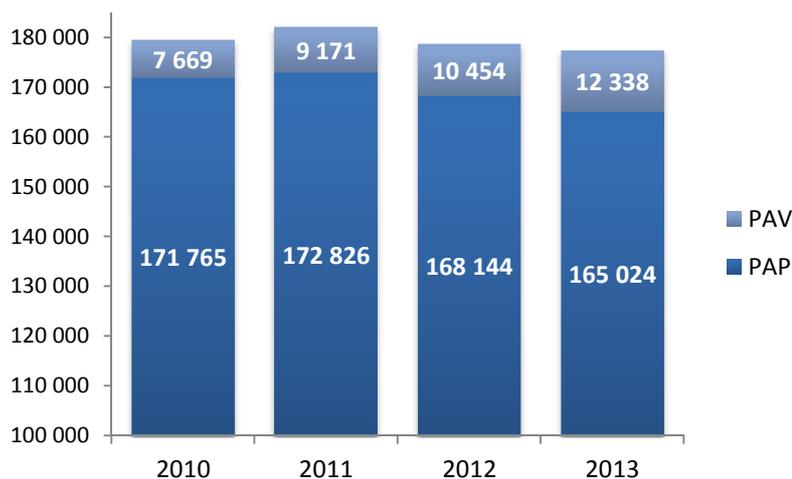


Données SINOE® 2011

Focus

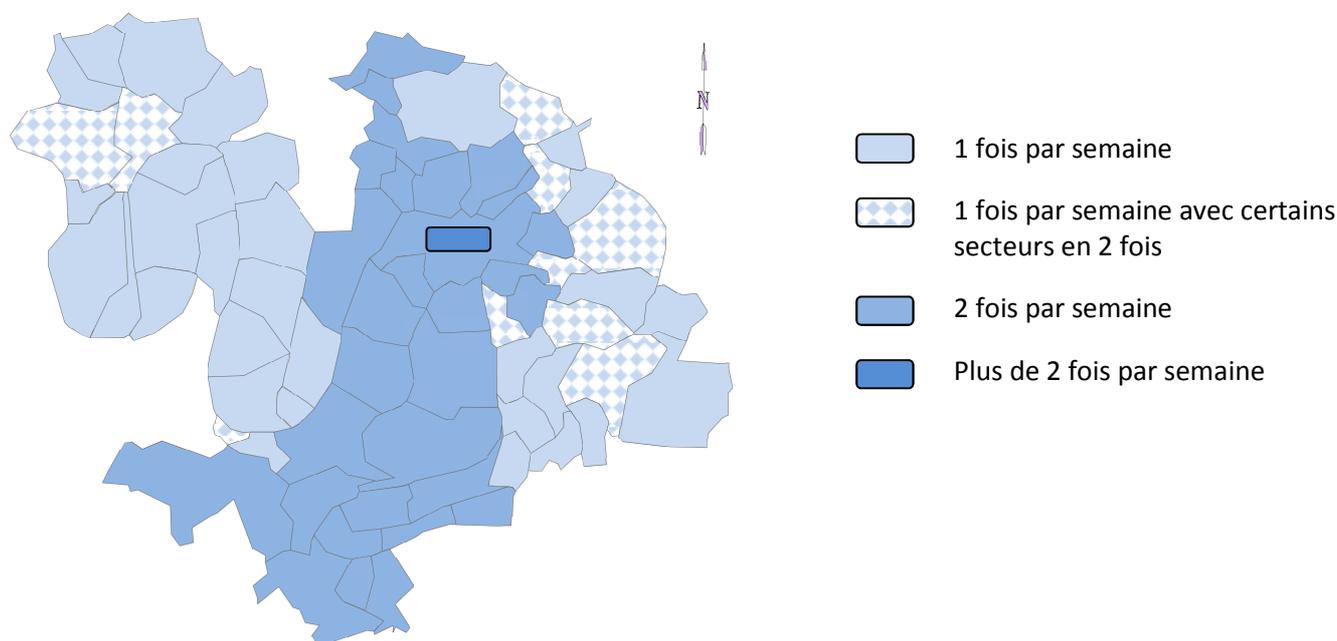
Le développement du programme de colonnes enterrées et semi-enterrées sur le territoire de la CREA se traduit dans l'évolution de la part d'ordures ménagères assimilées collectée en apport volontaire depuis 4 ans.

Répartition des Ordures Ménagères Assimilées entre le porte à porte (PAP) et l'apport volontaire (PAV) (tonnes)

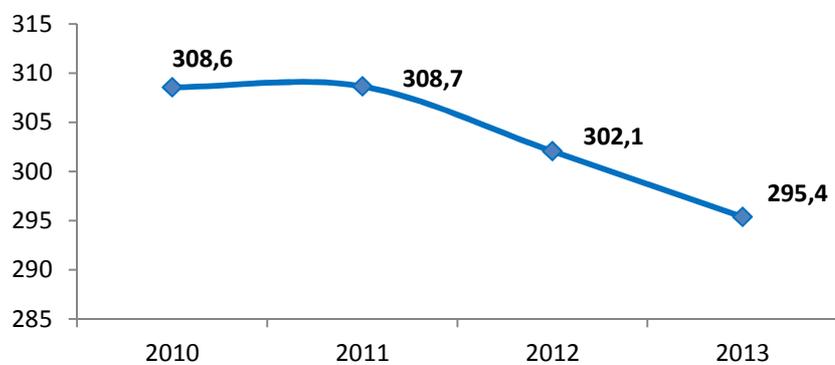


Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie (Rouen et Elbeuf) et par le biais de prestataires (Coved, Polyurbaine et Veolia), la fréquence varie du C1 au C7 selon les secteurs.

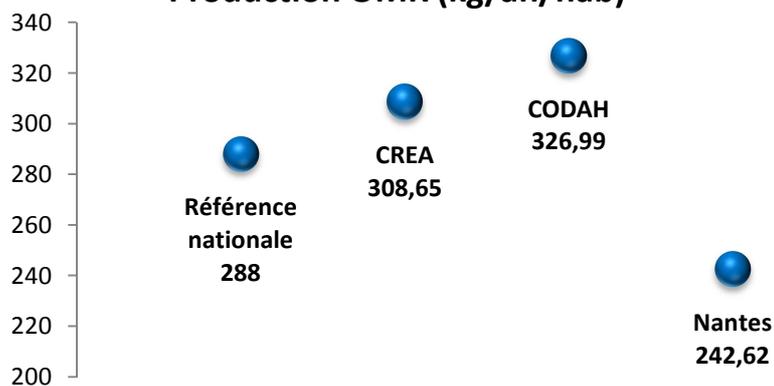


OMR collectées (kg/an/hab)



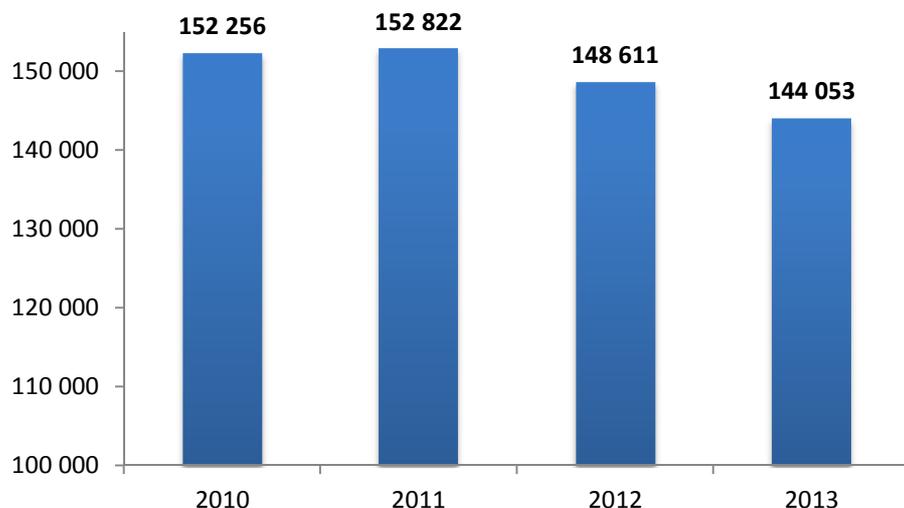
La production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant poursuit la diminution enregistrée en 2012. Elle bénéficie, entre autres, des actions menées dans le cadre du Programme de Réduction des Déchets ou visant à sensibiliser les usagers au tri. Elle ne peut cependant pas être dissociée de la conjoncture économique.

Production OMR (kg/an/hab)^{2011 SINOE®}



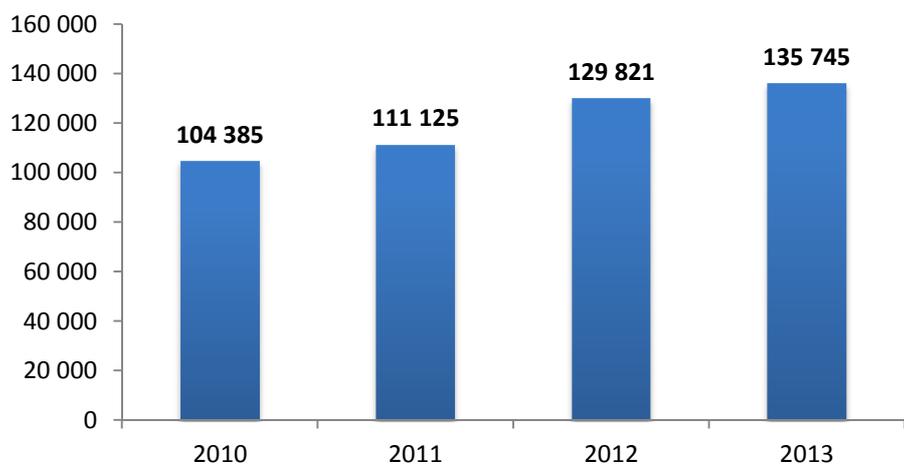
Comparativement à la référence nationale, la CREA enregistrait, en 2011, une production supérieure de 20 kg/an/hab. Cet écart s'estompe ou disparaît lorsque l'on compare notre territoire à des collectivités de même échelle et de densité urbaine comparable.

Quantités OMR en porte à porte (tonnes)



La tendance amorcée en 2012 voyant une diminution des tonnages *Ordures Ménagères Résiduelles* en porte à porte se poursuit. Elle est conditionnée par la baisse globale des déchets des ménages ainsi que par une transition d'une partie des tonnages vers l'apport volontaire.

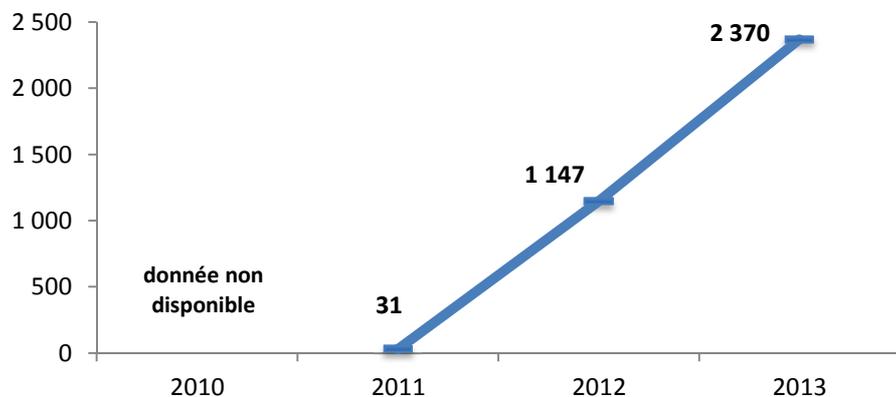
Nombre de bacs OMR



L'évolution du parc de bacs à ordures ménagères est conditionnée à la fois par les conteneurisations et par les retraits de bacs suite aux implantations de mobilier urbain collectif plus adapté, dans le cadre du projet Rouen par exemple. Depuis 2010, le parc de bacs à ordures ménagères a augmenté de **30%**.

L'objectif étant, pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte, de généraliser la conteneurisation afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte.

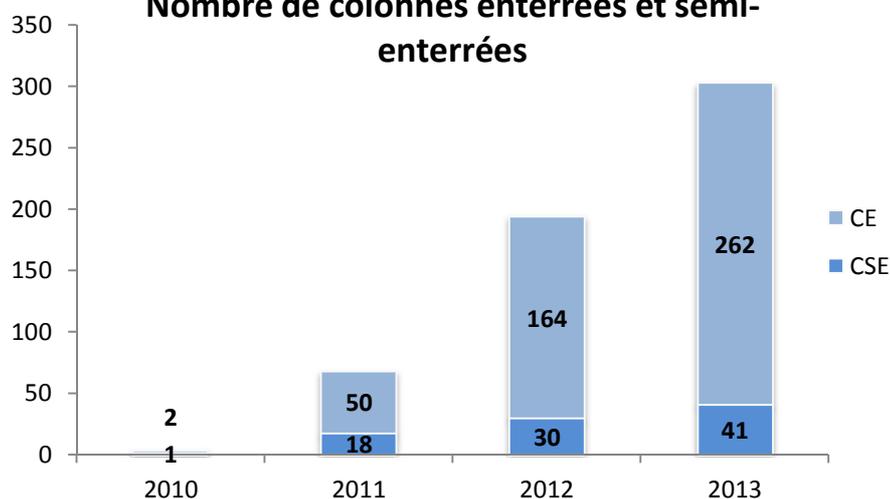
Quantités OMR en apport volontaire (tonnes)



Les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectés en apport volontaire sont en forte progression depuis deux ans en raison du développement du programme de colonnes enterrées et semi enterrées.

En 2013 la collecte OMR en apport volontaire a connu une **augmentation de 106%**.

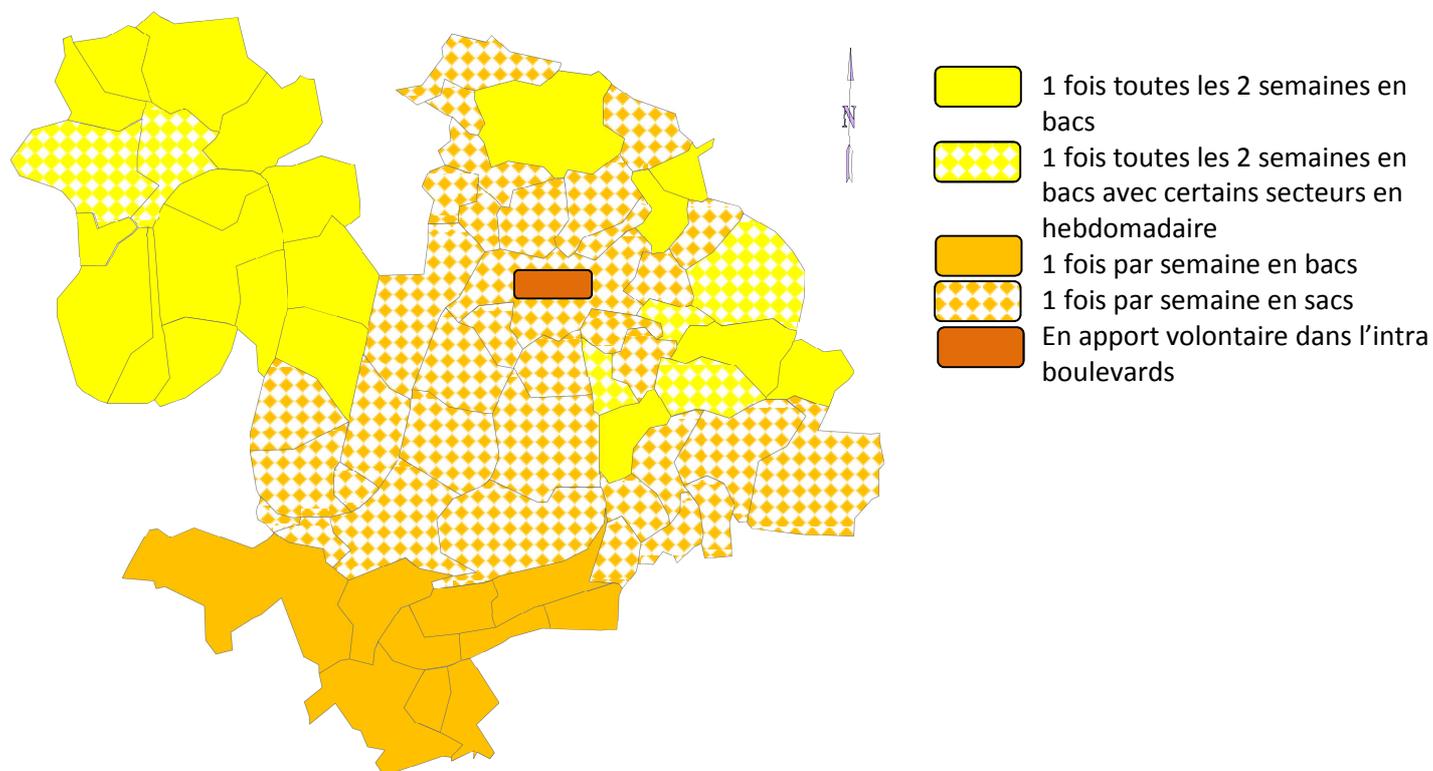
Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées



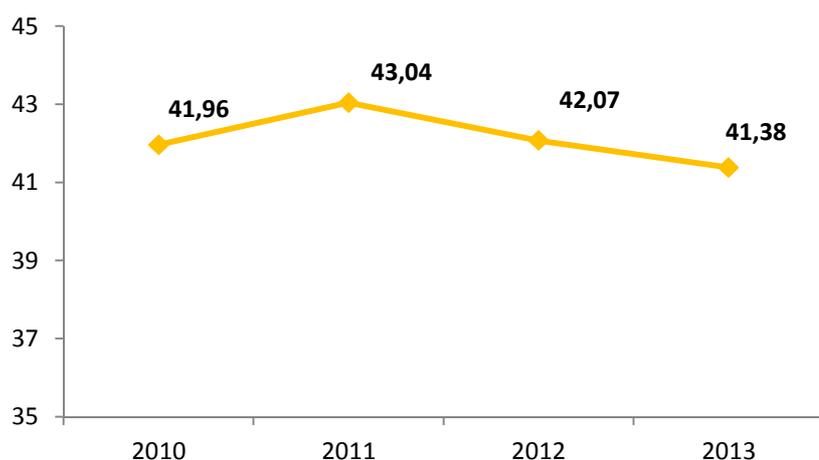
Perspective 2014 : Un programme d'entretien régulier du mobilier urbain sera lancé en 2014. La prestation sera sous traitée dans un premier temps, l'acquisition d'équipements de lavage mobiles étant planifiée en parallèle.

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les DMR sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie (Rouen et Elbeuf) et par le biais de prestataires (Coved, Polyurbaine et Veolia). La fréquence varie du C0.5 au C1.

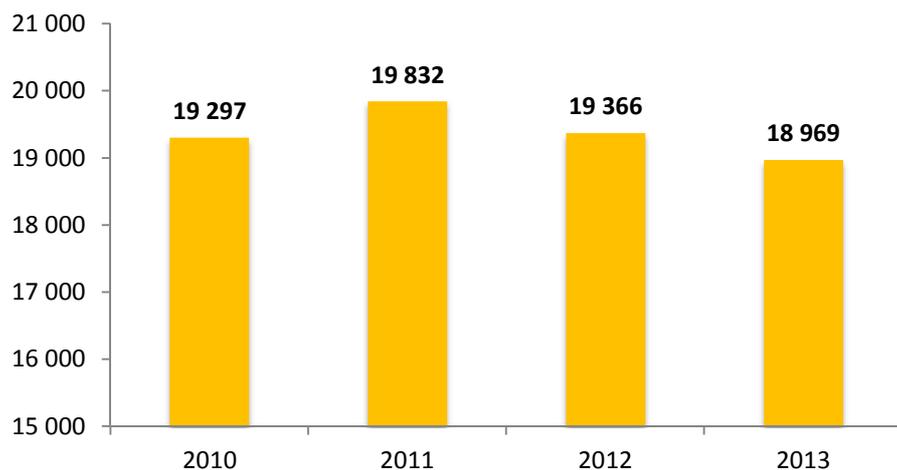


DMR collectés (kg/an/hab)



La production de *Déchets Ménagers Recyclables* subit une légère baisse (-**1,64%**) liée à la diminution globale des déchets des ménages, la part de recyclables au sein des *Ordures Ménagères Assimilées* étant stable (**11,6%** contre **11,5%** en 2012). A noter qu'une modification comportementale majeure s'installe dans la durée, grâce aux nouvelles technologies, la quantité de papier consommée et donc rejetée est en forte diminution alors que la quantité de cartons progresse significativement en lien avec le développement du e-commerce.

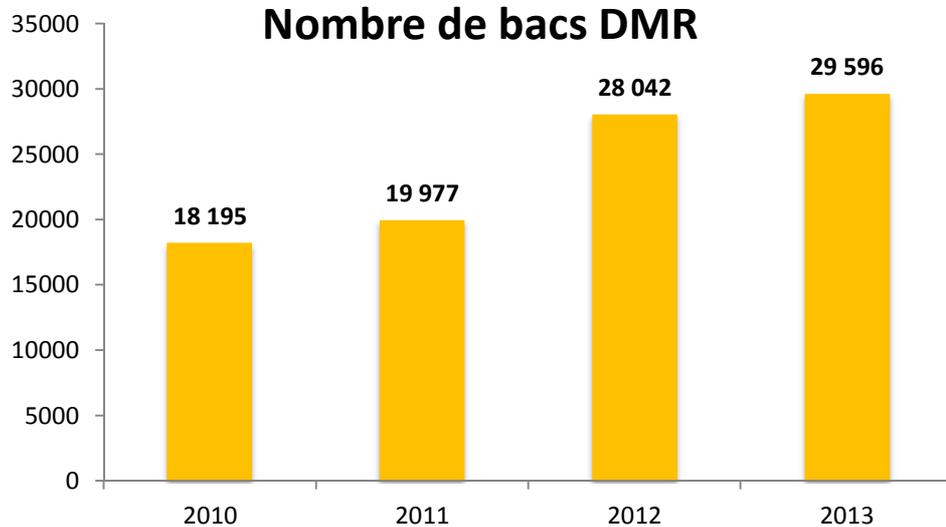
Tonnages DMR porte à porte



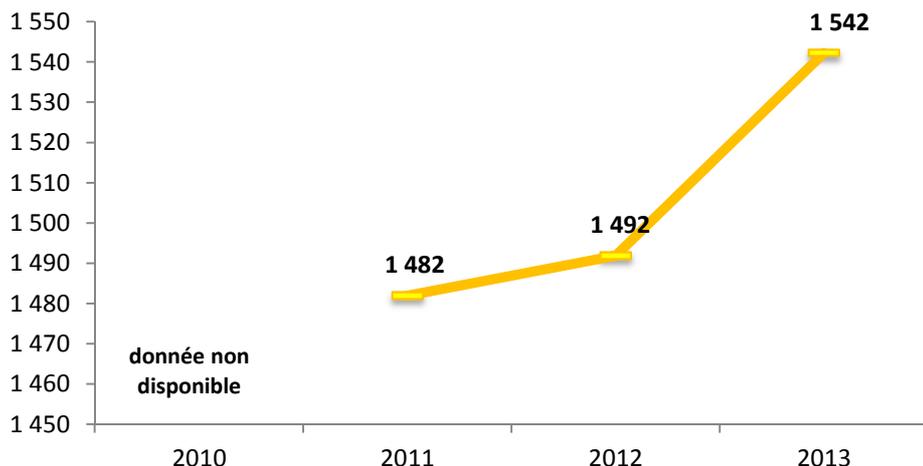
La production de *Déchets Ménagers Recyclables* collectés en porte à porte subit les effets de la diminution générale des *Ordures Ménagères Assimilées*, elle a régressé de **2%** en 2013.

La CREA développe la collecte des déchets recyclables en bacs, leur nombre a augmenté de **63%** entre 2010 et 2013. Cela a pour effet de permettre des réductions de fréquence, de répondre aux préconisations de la CARSAT et de constater une augmentation des quantités collectées en porte à porte.

Nombre de bacs DMR



Tonnages DMR apport volontaire

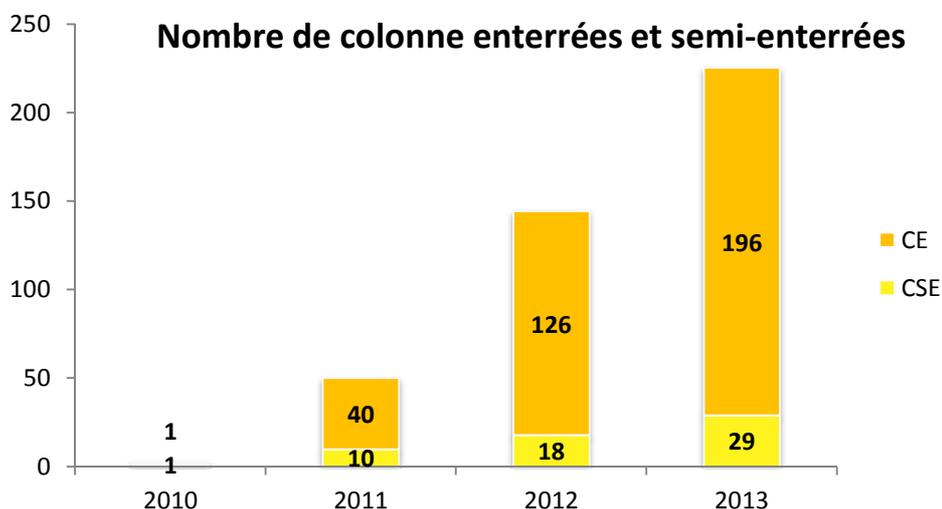


Les tonnages de Déchets Ménagers Recyclables sont en légère hausse (3,4%) contrairement à la tendance générale du flux.

La mise en place des colonnes sur certains secteurs d'habitat collectif dense a permis d'augmenter la quantité de déchets recyclables collectés.

La différence de proportion entre l'augmentation du nombre de colonnes enterrées/semi-enterrées et l'augmentation des tonnages tient au fait qu'une part importante des colonnes ont été implantées à Rouen où la collecte était déjà effectuée en apport volontaire par le biais de colonnes aériennes.

Nombre de colonne enterrées et semi-enterrées

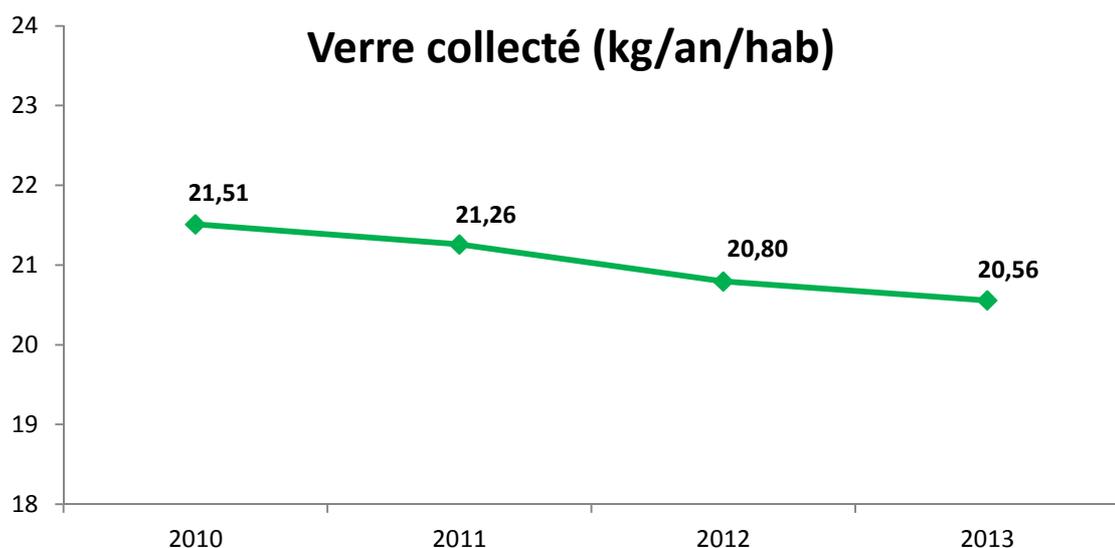
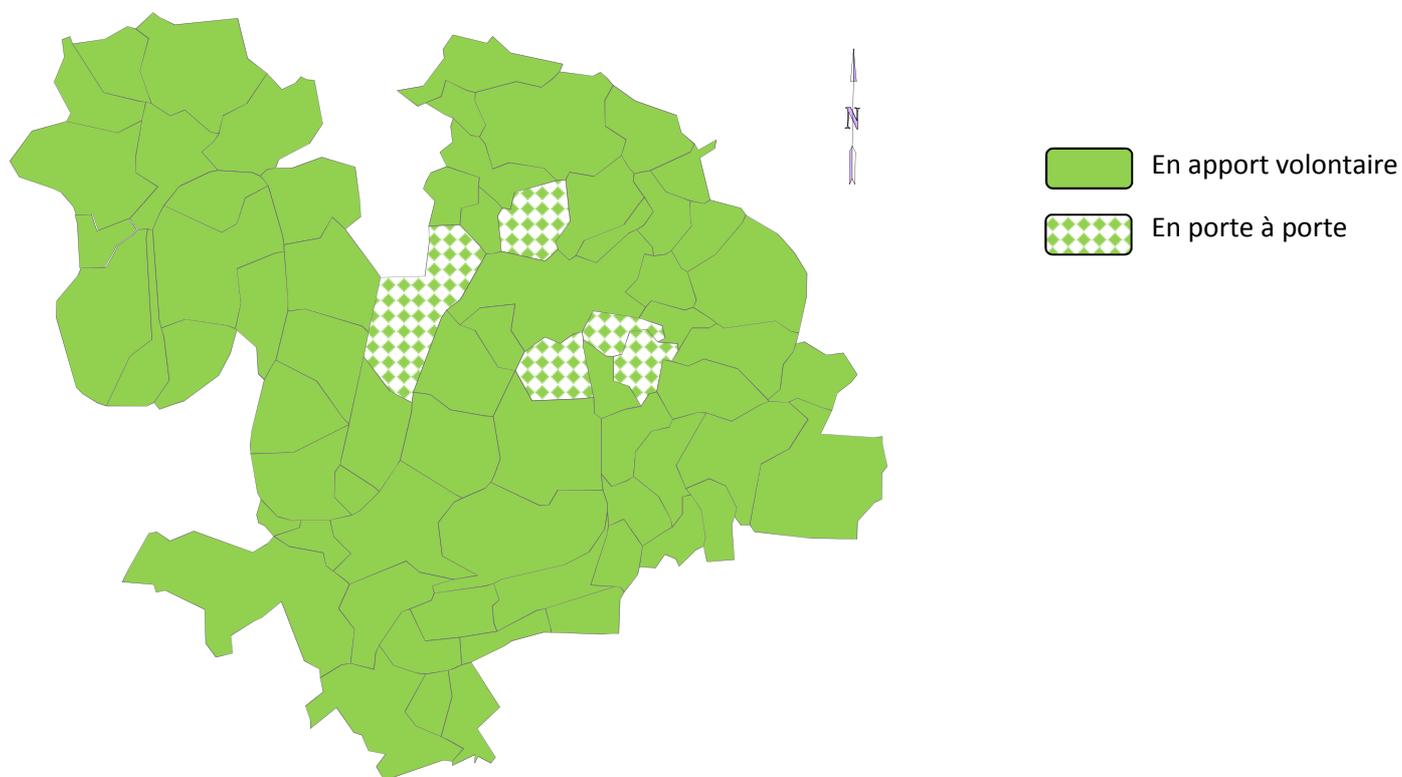


Les colonnes semi-enterrées offrent une alternative moins onéreuse que les colonnes enterrées et sont parfaitement adaptées à certaines configurations, notamment pour les gros producteurs ou en réponse à des problématiques liées aux réseaux souterrains ou terrains inondables.



Le Verre

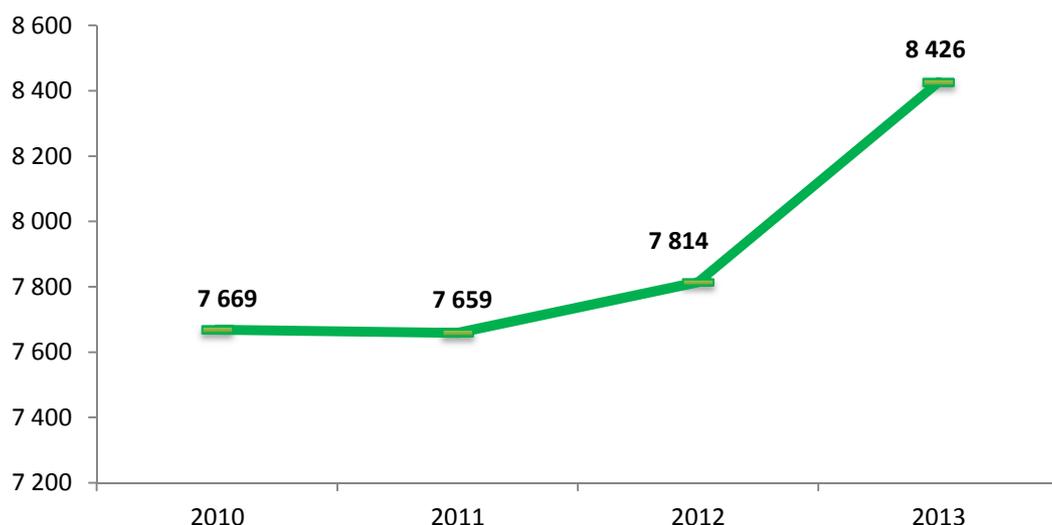
La collecte de verre en porte à porte concerne 78 745 habitants répartis sur 5 communes. Lors de l'année 2013, les communes de Petit-Quevilly, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Le Trait ont choisi d'opérer la transition vers l'apport volontaire. A ce jour, **82%** de la production de verre ménager est **collectée en apport volontaire**.



La majeure partie de la production de verre ménager est collecté en apport volontaire. La CREA a donc mis à disposition des usagers 876 colonnes sur l'ensemble du territoire. Celle-ci peuvent être aériennes, enterrées ou semi-enterrées. Concernant les colonnes aériennes un programme de renouvellement du parc est en cours, à ce jour plus de 50 % des colonnes ont été remplacées par de nouveaux modèles au design mieux intégré et qui présentent une plus grande résistance au feu.



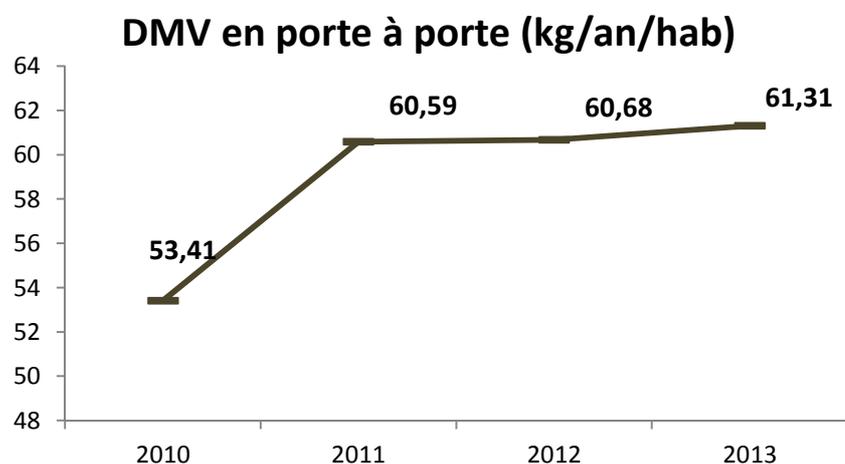
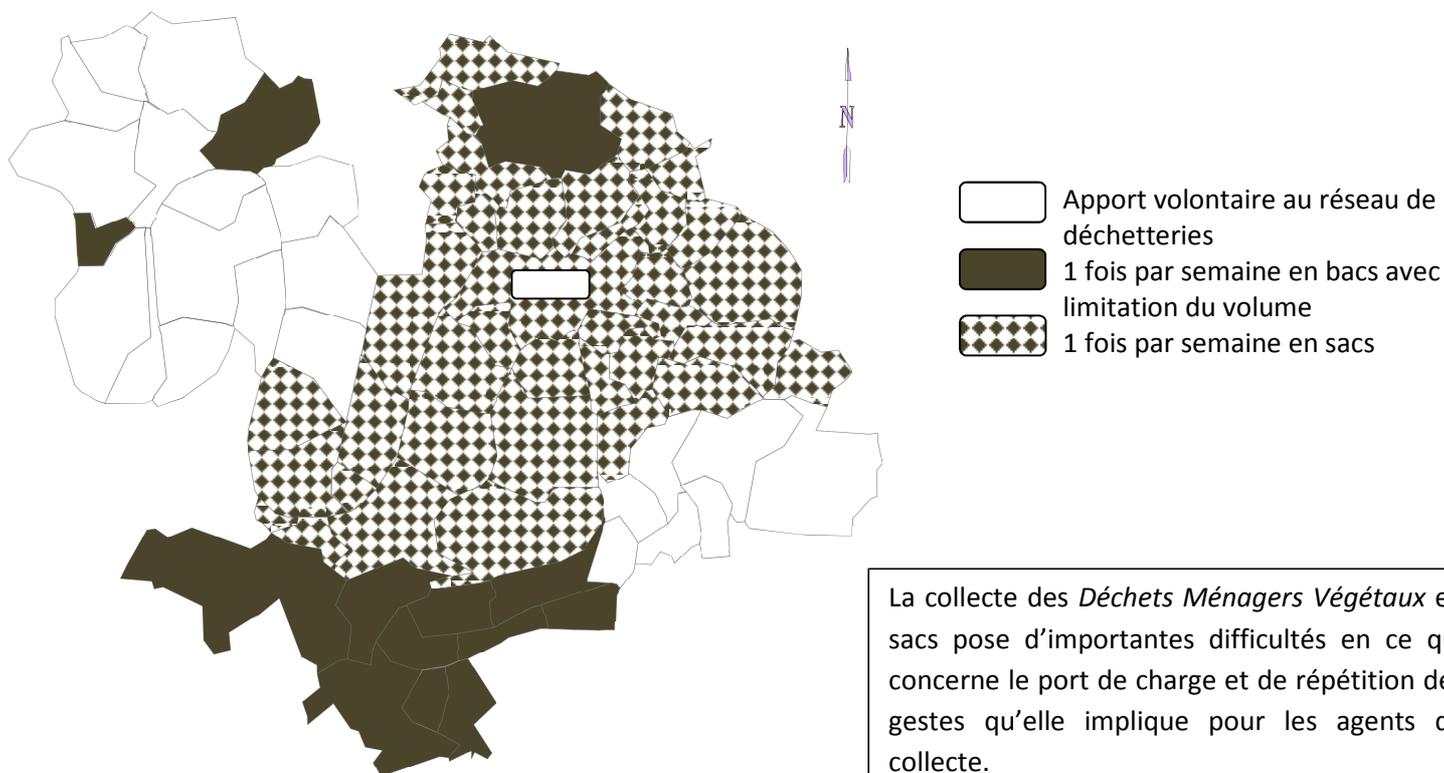
Tonnages Verre apport volontaire



La progression des tonnages collectés en apport volontaire est due à l'arrêt de la collecte en porte à porte sur certaines communes, le gisement étant transféré vers les colonnes d'apport volontaire. Le passage du porte à porte à l'apport volontaire induit une légère diminution des tonnages au moment de la transition avant de constater un retour à la production antérieure.

Les Déchets Ménagers Végétaux

La collecte des déchets ménagers végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée en régie ou par le biais de prestataires (Veolia, Coved, Polyurbaine).



La collecte des *Déchets Ménagers Végétaux* en sacs pose d'importantes difficultés en ce qui concerne le port de charge et de répétition des gestes qu'elle implique pour les agents de collecte.

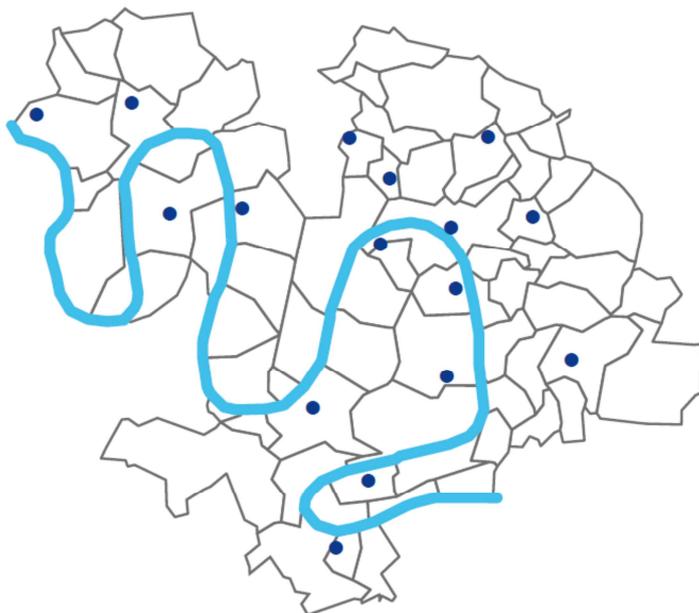


Encombrants

La collecte des encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la CREA. Elle est effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais d'Allo Communauté. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie.

Données déchetteries

Le réseau de déchetteries de la CREA permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchetteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la CREA.



Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

Maromme St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

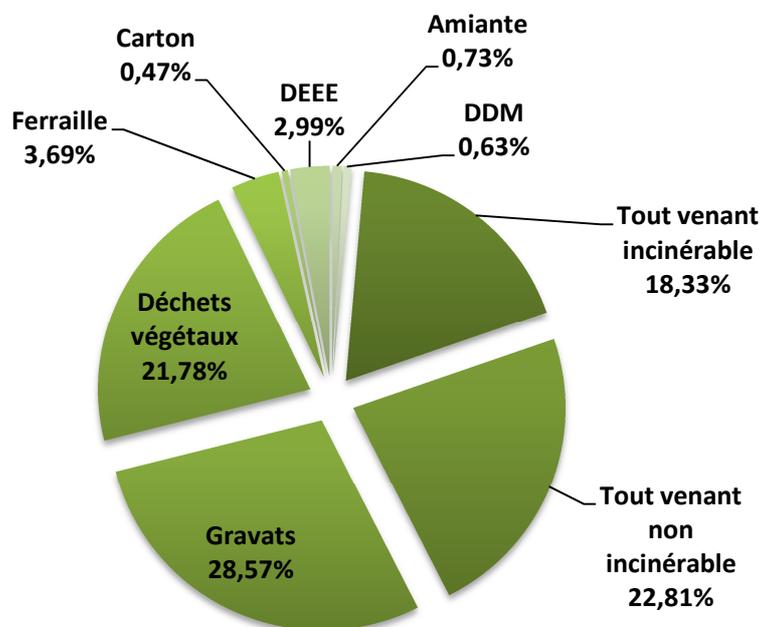
Rouen Quai du Pré aux Loups

Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

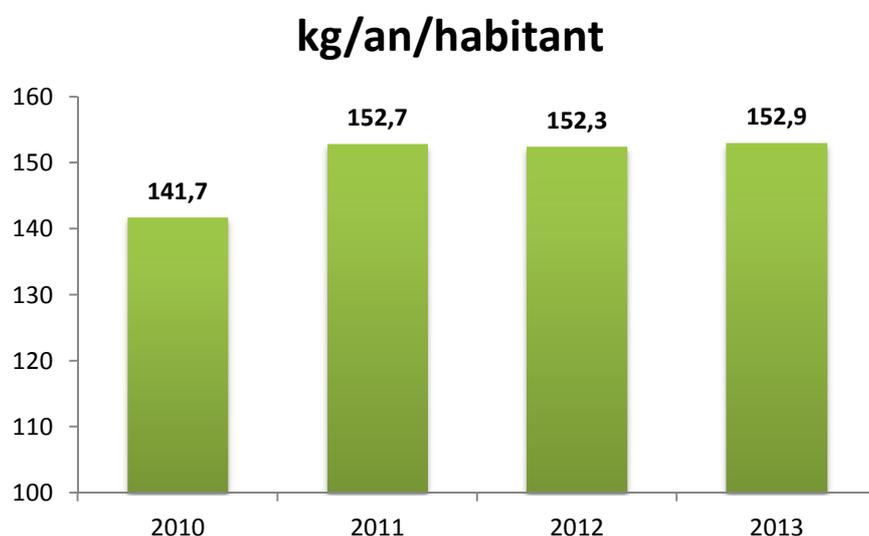
Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Notteville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industriel



Tonnages	Tout venant incinérable	Tout venant non incinérable	Gravats	Déchets végétaux	Ferraille	Carton	DDEE	Amiante	DDM
2012	14 258	17 097	22 573	14 839	2 987	320	2 278	546	499
2013	13 871	17 265	21 624	16 484	2 790	355	2 259	552	477
Evolution	-2,7%	1,0%	-4,2%	11,1%	-6,6%	11,0%	-0,8%	1,1%	-4,3%



La quantité de déchets par habitant collectée via le réseau de déchetteries est stable depuis 2011.

L'objectif de la CREA est d'accroître la part des quantités de déchets apportés en déchetteries et de promouvoir les filières permettant leurs valorisations.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Un règlement intérieur fixe le cadre de ces apports (déchets acceptés, volumes et tarifs). En 2013, ce service a généré 137 112€ de recettes contre 99 500€ en 2012, ce qui représente **38% d'augmentation**. L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est à l'étude.

Les apports en déchetterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux générés 1 586 € contre 2 129€ en 2012, soit une baisse de 25%.

Traitement

L'essentiel

Pour le traitement, la CREA a délégué sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce syndicat regroupe 7 intercommunalités dont la CREA, soit plus de 600 000 habitants dont environ 80 % résident sur le territoire de la CREA. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et à la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent. Le site de l'écopôle Vesta implanté à Grand Quevilly comprend :

- Une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité nominale de 325 000 tonnes,
- Une unité de traitement des mâchefers (UTM) d'une capacité nominale de 90 000 tonnes,
- Une unité de tri et d'affinage (UTA) d'une capacité nominale de 25 000 tonnes.

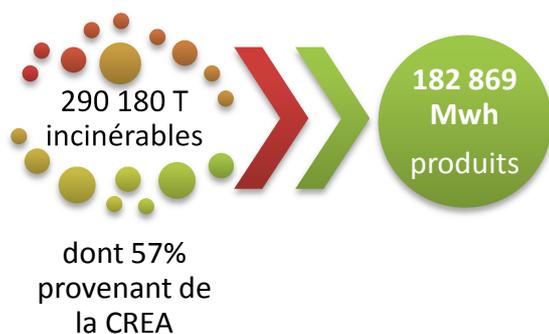
Trois filières de valorisation fonctionnent ainsi de façon complémentaire :

- **Une filière de valorisation matière** débouche sur le recyclage industriel de produits " propres et secs " conditionnés dans un centre d'affinage. il s'agit, pour l'essentiel, d'emballages domestiques et de journaux magazines.
- **Une filière de valorisation agricole** assure le traitement de déchets fermentescibles susceptibles de produire un compost utilisable comme amendement des sols. Les déchets actuellement traités sur le site de compostage en activité sont essentiellement constitués de tontes de gazon ou de produits d'élagage. L'extension de la gamme à d'autres produits issus notamment de la consommation individuelle ou collective est actuellement à l'étude.
- **Une filière de valorisation énergétique** permet le développement d'un réseau de chauffage urbain, la production d'électricité et assure le traitement des produits qui ne peuvent faire l'objet d'aucune valorisation dans les filières précédentes. Après traitement dans les établissements spécialisés qui accueillent ces produits, peuvent subsister des sous-produits eux-mêmes valorisables : c'est le cas, notamment des mâchefers, issus de l'incinération, qui peuvent être utilisés en technique routière. L'énergie électrique est consommée pour une faible partie par les installations de VESTA, le reste, soit 80% de la production, est revendu à Électricité De France.

Au terme de ces différentes étapes, les résidus, souvent toxiques, qui ne peuvent faire l'objet d'aucune valorisation complémentaire (les " déchets ultimes ") sont stockés dans des centres d'enfouissement techniques qui selon la toxicité des produits, ont subi des aménagements techniques strictement réglementés et sont classés en 3 catégories (toxique, ordures ménagères ou assimilées, inerte).

Nota : L'ensemble des données liées au traitement et à la valorisation qui figurent ci-après porte sur l'année 2012.

Valorisation énergétique

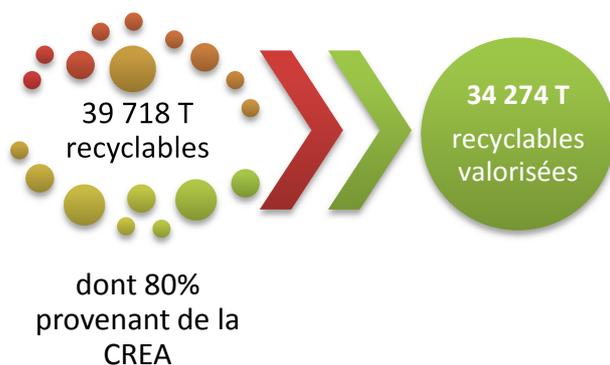


Complément d'info :

Les déchets issus de l'incinération subissent un pré-traitement avant d'être mis en maturation.

En 2012, 66 748 tonnes ont été vendues ou utilisées en interne.

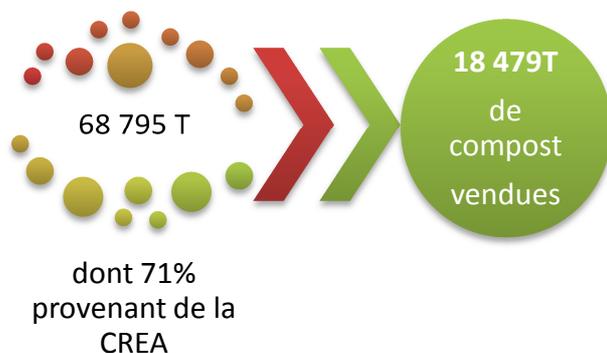
Valorisation matière issue de la collecte sélective



Complément d'info :

L'incinération à l'UVE, les collectes d'encombrants et les dépôts en déchetteries permettent de valoriser les métaux ferreux et non ferreux. En 2012, 9 624 tonnes ont été valorisées.

Valorisation agronomique



Complément d'info :

Parallèlement, une filière « bois-énergie » permet un traitement dissocié des branchages.

1 560 tonnes ont été réceptionnées par ce biais en 2012.

REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

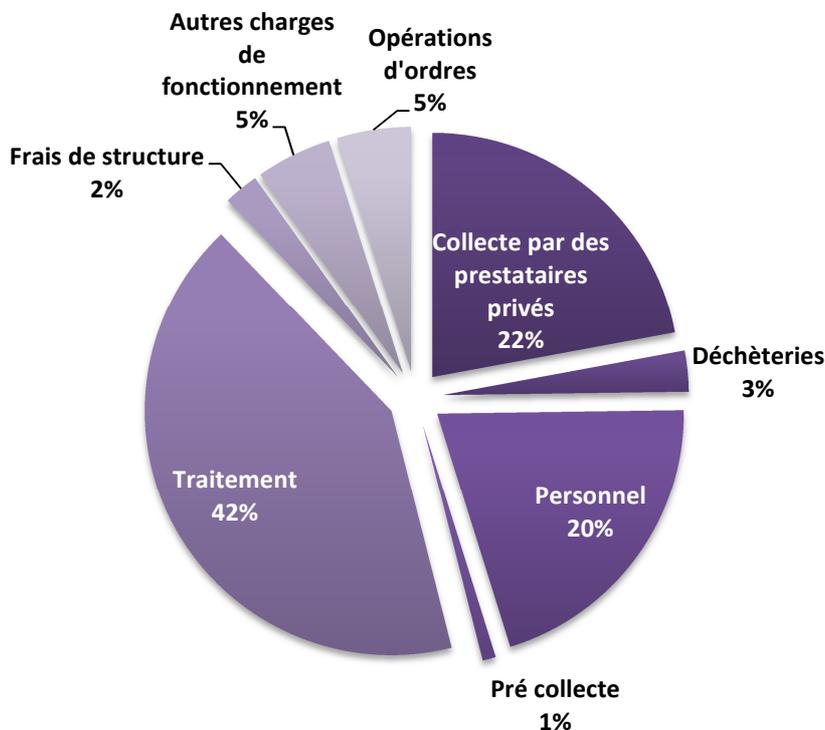
Les REP relèvent de la prise de conscience collective de la responsabilité du producteur dans la production de déchets, à la fin du cycle de vie du produit. A l'instigation des pouvoirs publics, les différentes filières de producteurs ou de metteurs sur le marché s'organisent pour prendre en charge une partie du coût de gestion des déchets et qui étaient assumés jusqu'ici par les collectivités.

En contrepartie, les producteurs répercutent sur le consommateur tout ou partie de cette nouvelle participation financière. Ce système vertueux les incite également à travailler sur l'éco conception en amont de la commercialisation. La CREA s'inscrit dans chaque nouvelle filière qui s'organise soit afin de lui confier les déchets qui relèvent de sa responsabilité, soit de bénéficier des soutiens financiers qu'elle propose.

Indicateurs financiers

Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2013



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CREA	Année 2012	Année 2013	De 2012 à 2013	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 592 762 €	12 522 791 €	-69 971 €	-0,56%
Déchèteries	1 425 389 €	1 529 846 €	104 457 €	7,33%
Personnel	11 470 989 €	11 587 897 €	116 908 €	1,02%
Pré collecte	464 125 €	492 092 €	27 967 €	6,03%
Traitement	24 884 232 €	23 714 289 €	-1 169 943 €	-4,70%
Frais de structure	1 336 731 €	1 300 035 €	-36 696 €	-2,75%
Autres charges de fonctionnement	2 929 929 €	2 821 457 €	-108 472 €	-3,70%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	55 104 157 €	53 968 408 €	-1 135 749 €	-2,06%
Dotations aux amortissements	1 228 863 €	2 661 836 €	1 432 973 €	116,61%
VNC éléments d'actif cédés	578 €	93 077 €	92 499 €	Non calculé
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1 229 441 €	2 754 913 €	1 525 472 €	124,08%
TOTAUX	56 333 598 €	56 723 322 €	389 724 €	0,69%

Les dépenses de fonctionnement relatives à la collecte et au traitement des déchets présentent un total de **56 723 322 € en 2013 contre 56 333 020 € en 2012**, soit une progression globale de **0,69 %**, inférieure au coût de **l'inflation 0.86%** et en absorbant la hausse de la fiscalité sur les déchets.

L'essentiel de ces dépenses, soit 86% du total, est constitué par :

- ✓ Le traitement des déchets, assuré par le SMEDAR, en recul de 4,70%, grâce à la baisse tendancielle des tonnages d'ordures ménagères (situation économique nationale et Programme de Réduction des Déchets engagé depuis 3 ans) et le transfert d'une fraction croissante vers le recyclable, qui est trié gratuitement au centre VESTA,
- ✓ Le coût de collecte est en recul de 0.56%, malgré les revalorisations contractuelles, grâce notamment au transfert d'une partie de service en porte à porte, vers l'apport volontaire (colonnes enterrées), qui bénéficie d'un tarif moins élevé,
- ✓ Le coût de personnel reste maîtrisé à 1,02%,
- ✓ Une diminution des frais de structure (la quote-part des dépenses de fonctionnement des services transversaux au bénéfice de l'activité déchets) de 2.75%.

Parmi les évolutions sensibles, on distingue les dépenses suivantes :

- ✓ Les déchetteries ont évolué de 7,33% sous l'effet d'une augmentation des tonnages accueillis, ce qui explique en partie, la baisse des quantités collectées en porte à porte. La partie gardiennage en prestation contractuelle est restée stable,
- ✓ Le coût de l'équipement a évolué de 6,03%, notamment du fait du renchérissement des matières premières pétrolières, pour le carburant et du fait qu'elles rentrent dans la composition des sacs de déchets. De plus, il n'y a pas eu de conteneurisation de communes en 2013, ce qui maintient le nombre de sacs à distribuer aux habitants.

Pour les opérations comptables :

- ✓ Une évolution de 116.61% des dotations aux amortissements qui sont liées aux investissements consentis les années précédentes (mobilier urbain, matériel de pré-collecte et véhicules de collecte)

Montant des dépenses comptabilisées auprès des principaux fournisseurs pour l'année 2013

TOTAL GENERAL

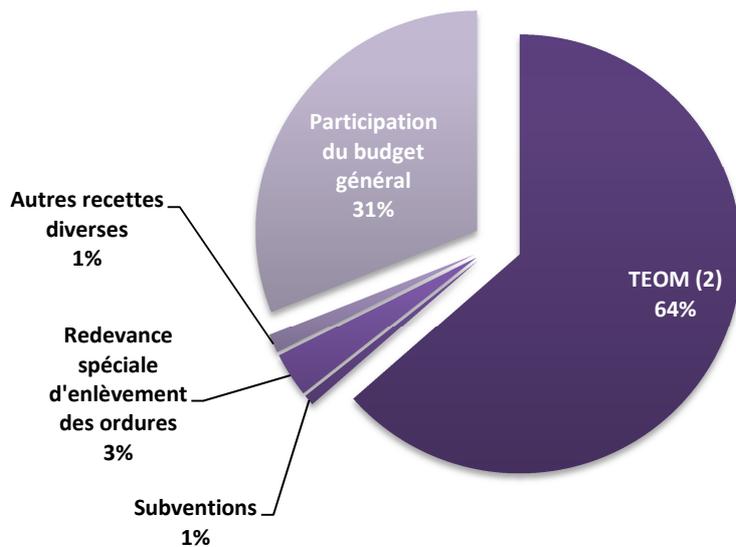
42 839 245 €

<u>Contrats de prestation de collecte des déchets</u>	13 242 672 €
COVED - collecte porte à porte / apport volontaire	6 334 055 €
VEOLIA - collecte porte à porte / apport volontaire	5 930 034 €
SNN - gestion exploitation de deux déchetteries	565 973 €
POLYURBAINE NORMANDIE - collecte porte à porte / apport volontaire	356 990 €
IPODEC - collecte déchets des activités de soins	34 414 €
PATE SAS - collecte apport volontaire	21 206 €
<u>Prestation de traitement des déchets via syndicat mixte</u>	22 984 240 €
SMEDAR	22 984 240 €
<u>Contrats de fournitures</u>	5 580 183 €
PLASTIC OMNIUM - Colonnes enterrées et semi-enterrées	1 978 637 €
UGAP - Achats de BOM et véhicules	880 421 €
SULO - Bacs roulants pour la collecte des déchets	786 038 €
TOTAL RAFFINAGE MARKETING - Carburants BOM et véhicules	639 580 €
BEAUVAIS DIFFUSION - Abris pour bacs et composteurs	420 477 €
PTL - Sacs à déchets	390 914 €
BILOBA ENVIRONNEMENT - Colonnes aériennes	252 020 €
UGAP - Diester	232 096 €
<u>Autres contrats de prestations</u>	1 032 150 €
SOCORE TROLETTI - Travaux génie civil colonnes enterrées et semi-enterrées	463 185 €
SYMPHONING SAS - Prestations de permanence téléphonique	213 792 €
GTM NORMANDIE CENTRE - Travaux déchetteries et sites déchets	120 824 €
LASSARAT Philippe - Maîtrise d'œuvre travaux déchetterie Sotteville-lès-Rouen	118 492 €
SA LOHEAC - Loyers et charges Chemin du Gord - Le Grand-Quevilly	115 857 €

Les contrats de collecte (COVED, VEOLIA, POLYURBAINE NORMANDIE) et la prestation de traitement (SMEDAR) représentent **83%** du total des dépenses des principaux fournisseurs.

Le mobilier urbain (colonnes, abris bacs) constitue 47% du total des dépenses liées exclusivement aux fournitures, les bacs et sacs 21%, les véhicules et le carburant 16% chacun.

Recettes de fonctionnement



Qu'est-ce qu'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ?

La TEOM est un impôt local assis sur le foncier bâti et par conséquent non lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets. Les recettes issues de la TEOM sont allouées au financement de la collecte des déchets, à leur traitement ainsi qu'à l'investissement matériel consacré à la maîtrise des déchets.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CREA	Année 2012	Année 2013	De 2012 à 2013	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM	36 708 876 €	39 001 146 €	2 292 270 €	6,24%
Subventions	226 277 €	483 998 €	257 721 €	113,90%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	1 838 252 €	2 012 065 €	173 813 €	9,46%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	192 416 €	110 824 €	-81 592 €	-42,40%
Déchèteries: participations communes extérieures	209 926 €	210 000 €	74 €	0,04%
Déchèteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	99 500 €	137 112 €	37 612 €	37,80%
Autres recettes diverses	280 315 €	274 097 €	-6 218 €	-2,22%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	8 465 €	26 075 €	17 610 €	208,03%
Produits des cessions d'éléments d'actif	20 €	93 077 €	93 057 €	Non calculé
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	39 564 047 €	42 348 394 €	2 784 347 €	7,04%
Participation du budget général	21 850 805 €	19 052 487 €	-2 798 318 €	-12,81%
TOTAUX	61 414 852 €	61 400 881 €	-13 971 €	-0,02%

Part de la TEOM dans le financement du service

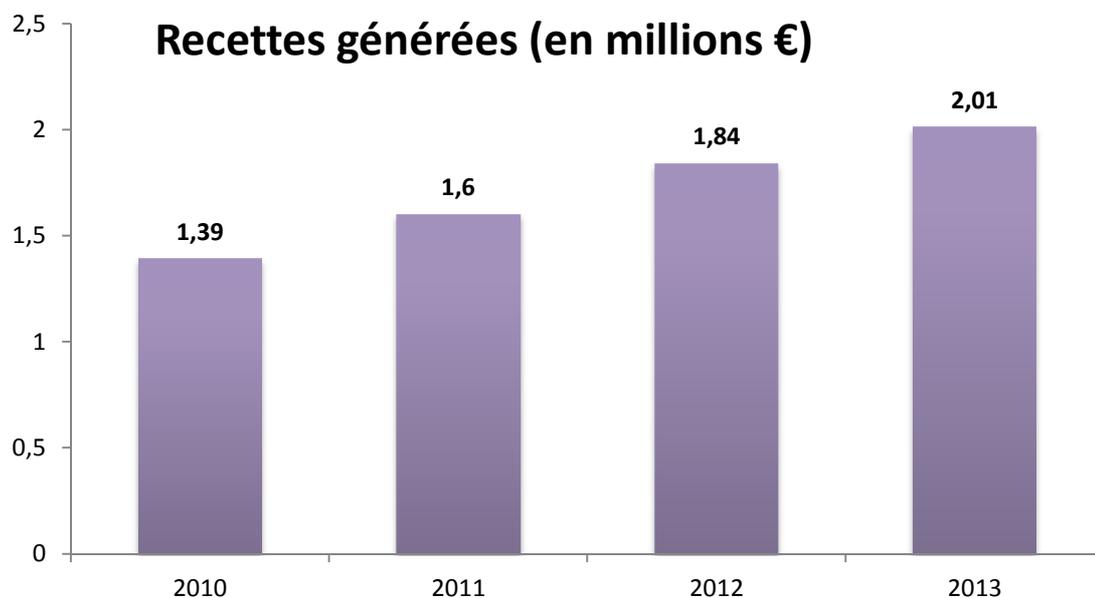
en 2012	65,16%
en 2013	68,76%

Les recettes propres au budget déchets évoluent de 7,04% :

- ✓ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) évolue de 6,24%. Elle est perçue depuis le 1^{er} janvier 2011 sur le territoire des 70 communes qui constituent la CREA. Cette évolution résulte de l'application du taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales votées chaque année par l'Etat, de la dynamique des bases (valorisation du patrimoine bâti) et du mécanisme de convergence des taux de TEOM. La CREA neutralise ce dernier effet, grâce à un système de compensation auprès des communes concernées,
- ✓ La Redevance Spéciale et l'accueil des professionnels en déchetterie enregistre une croissance respective de 9,46% et de 37,80%, qui s'explique par la baisse régulière du seuil d'assujettissement des redevables (voir ci-dessous) et aux aménagements réalisés sur les sites pour accueillir plus aisément le public,
- ✓ La participation du budget principal, qui assure le financement de la part non couverte par les autres recettes et l'autofinancement des investissements, permettant ainsi l'équilibre financier du service, est de fait réduite de 12,81%,
- ✓ L'évolution de 113,90% de la recette du Projet de Réduction des Déchets financée par l'ADEME, est due à la variabilité des périodes de référence, qui avait impacté l'échéancier des versements 2012. Les modalités de versement par l'ADEME ont changé mais le soutien reste identique, avec une base annuelle de 469 705,60 €,
- ✓ Les autres recettes correspondant aux Filières de Responsabilités Elargies, qui prennent en charge les déchets issus des produits mis sur le marché, par leurs représentants. Cette évolution vise à transférer progressivement le coût de gestion des déchets, identifiés par filières, du contribuable au consommateur, et d'afficher ainsi un signal prix pour modifier les comportements.

Redevance spéciale incitative

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages ou qui nécessiteraient des sujétions supplémentaires (horaire, véhicules spécifiques,...). Cette redevance est due en complément de la TEOM car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants. Le seuil d'assujettissement est abaissé chaque année, sur 6 ans, pour sensibiliser davantage les professionnels à la réduction des déchets.



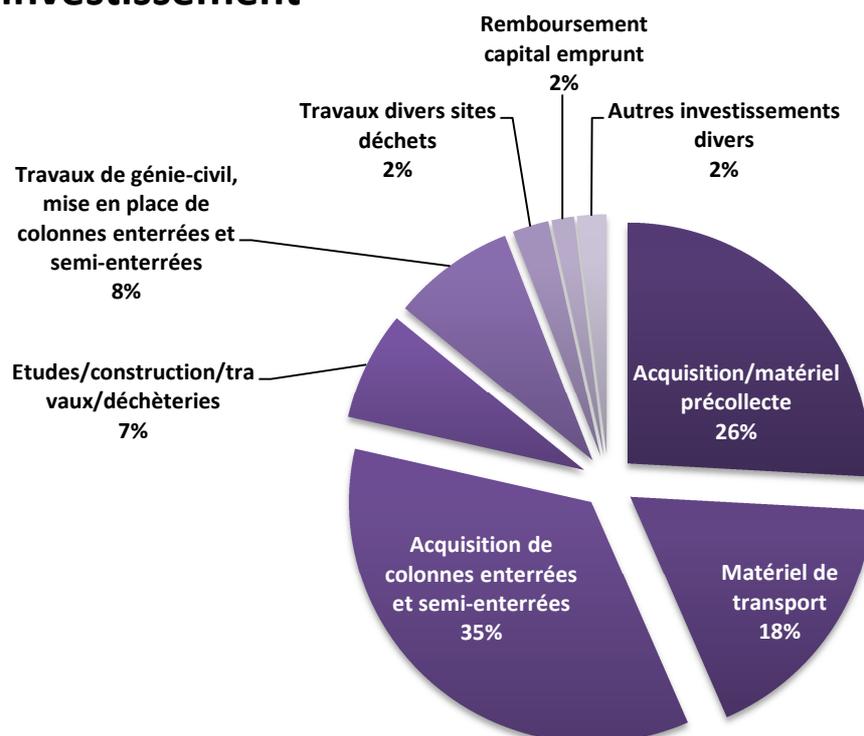
Evolution du seuil de la redevance spéciale incitative

Ordures ménagères :

	Non exonérés de TEOM		Exonérés de TEOM	
	seuil (en litres)	prix unitaire pour 100 l /semaine	seuil (en litres)	prix unitaire pour 100 l /semaine
2013	0 à 3 150	gratuit	0 à 500	gratuit
	3 150 à 10 000	2,31 €	500 à 10 000	2,31 €
	> 10 000	2,07 €	> 10 000	2,07 €
2014	0 à 2 950	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 950	2,33 €	> 500	2,33 €
2015	0 à 2 750	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 750	2,33 €	> 500	2,33 €
2016	0 à 2 640	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 640	2,33 €	> 500	2,33 €

Les déchets recyclables font l'objet d'une tarification unique (1,25€ prix unitaire pour 100L/semaine).

Dépenses d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2012	Année 2013	De 2012 à 2013	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/matériel pré collecte	3 602 700 €	1 463 025 €	-2 139 675 €	-59,39%
Matériel de transport	2 517 051 €	995 343 €	-1 521 708 €	-60,46%
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	2 193 114 €	1 983 690 €	-209 424 €	-9,55%
Etudes/construction/travaux/déchèteries	605 693 €	415 457 €	-190 236 €	-31,41%
Travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées	530 391 €	464 072 €	-66 319 €	-12,50%
Travaux Centre Technique de Collecte	317 547 €	14 003 €	-303 544 €	-95,59%
Remboursement capital emprunt	135 244 €	85 309 €	-49 935 €	-36,92%
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	81 737 €	36 814 €	-44 923 €	-54,96%
Composteurs et bio seaux	63 279 €	33 495 €	-29 784 €	-47,07%
Travaux Centre Technique d'Equiptement	41 531 €	86 218 €	44 687 €	107,60%
Acquisition/Equipements/matériels/Outillages divers	39 447 €	57 582 €	18 135 €	45,97%
Mobilier	1 585 €	0 €	-1 585 €	-100,00%
Subventions d'équiptement versées	1 000 €	0 €	-1 000 €	-100,00%
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	0	19 748 €	19 748 €	Non calculé
TOTAL	10 130 319 €	5 654 756 €	-4 475 563 €	-44,18%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de **5 654 756 € en 2013 contre 10 130 319 € en 2012**, soit une baisse de 44,18 %, due notamment à un ralentissement des besoins en mobilier urbain, avec l'achèvement de l'équipement de la ville centre en abris bacs et du renouvellement du parc de colonnes aérienne.

L'essentiel de ces dépenses, soit 79% du total, est constitué par :

- ✓ Le besoin en investissement de matériel de pré-collecte (bacs, abris bacs) a été réduit de 59,39%, car aucun projet de conteneurisation de communes n'a été mené sur cette période. Il est prévu de proposer un programme pluriannuel de reprise fin 2014. Le projet CREA COLLECTE, qui consiste à l'équipement de la ville centre en matériel mieux adapté aux contraintes urbaines, est dans sa phase d'achèvement,
- ✓ Les besoins en acquisitions de colonnes enterrées ont été réduits de 9,55%, afin de garantir une préparation et une maîtrise du planning d'implantation. Cette évolution permet à la CREA de développer un véritable programme, qui concilie les exigences des demandeurs, les contraintes d'approvisionnement et de localisation pour garantir la qualité du rendu,
- ✓ Les matériels roulants ont fait l'objet d'une demande moindre de 60,46%, car le parc étant récent et entretenu, la stratégie de renouvellement peut être ajustée et permettre de prolonger l'utilisation de certains véhicules dans des conditions satisfaisantes. De plus, le projet d'acquisition d'un véhicule, dédié au lavage du mobilier urbain, a nécessité une réflexion approfondie pour définir le besoin, en lien avec les innovations technologiques nombreuses dans ce domaine.

Il est à noter que les travaux concernant les Centre de Collecte et le Centre de Maintenance de Rouen, ont été réduits respectivement de 95,59% et de 54,96%, dans la perspective d'un projet de construction d'un nouveau centre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2012	Année 2013	De 2012 à 2013	
			Evolution en valeur	Evolution en %
OPERATIONS RELLES	1 865 468,00 €	1 138 375,00 €	-727 093 €	-38,98%
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	1 229 441,00 €	2 754 813,00 €	1 525 372 €	124,07%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 094 909 €	3 893 188 €	798 279 €	25,79%

L'évolution observée est liée à celle du Fonds de Compensation de la TVA, ainsi que de la dotation aux amortissements, directement issue des investissements consentis.

	CREA par habitant	CREA par tonne
2012	113.6 €	192.8 €
2013	114,4 €	196,3 €